



## L'Édito du Maire

Chères Bessinoises, chers Bessinois

C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce quatrième numéro du journal municipal « BESSINES INFOS » dont la qualité rédactionnelle mérite, une nouvelle fois, d'être soulignée.

### **Le relais poste commerçants de Bessines**

Comme vous avez pu le constater, le bar-tabac LE JADE n'est plus habilité par la POSTE comme relais commerçant à Bessines. Je suis personnellement intervenu auprès de la POSTE pour demander, avec insistance, qu'un nouveau relais soit rapidement désigné. Des pourparlers entre la POSTE et une entreprise bessinoise sont bien engagés pour qu'un nouveau relais puisse ouvrir à la rentrée de septembre. Nous en reparlerons dans le prochain numéro du journal municipal

### **Fermeture test de la rue des 3 ponts**

En accord avec la ville de Niort, un test de fermeture de la rue des 3 ponts, dans les 2 sens, sera prochainement mis en place pour en tirer toutes les conséquences en terme de report du trafic et de sécurité sur notre commune.

### **Des festivités contrariées**

La fête de la musique prévue le 25 juin sur la zone de la Mude a du être annulée en raison d'une pluie diluvienne. Une nouvelle manifestation est programmée le 3 septembre la veille du forum des associations (voir agenda des manifestations page 8). Encore des conditions climatiques exceptionnellement défavorables (canicule et sécheresse faisant craindre des risques d'incendie) ont rendu incertaines, jusqu'au dernier moment, les festivités de la fête nationale. La Préfecture avait posée des conditions de sécurité maximales mais laissait l'initiative au maire. Face à cette lourde responsabilité, l'opposition municipale m'a demandé de reporter la manifestation. Nous avons pris toutes les mesures de sécurité (voir page 4) pour que le feu d'artifice puisse avoir lieu après 2 années de report. Notre volonté de faire et de bien faire a été récompensée par la satisfaction des spectateurs nombreux et enthousiastes.

Bonnes vacances à tous. Prenez bien soin de vous.

Christophe GUINOT  
Maire de Bessines

### **Un grand MERCI à LIDL pour la subvention versée à notre École**

À l'occasion de l'ouverture de son nouveau magasin sur la zone de la Mude, **LIDL s'était engagé à subventionner significativement une association de notre commune.**

Le Maire a désigné **la coopérative de l'école Jean Richard** comme bénéficiaire afin que tous nos enfants puissent profiter de cette subvention exceptionnelle et importante.

C'est ainsi que LIDL a versé la somme de 3671,50 € à la coopérative de l'école communale en juin dernier. La directrice, Madame LABONNE a prévu d'utiliser cette somme conséquente pour **financer un projet spécifique au cours de la prochaine année scolaire.** Nous vous en tiendrons informés.



## Le retour des vaches dans le Marais de Bessines à l'Ouchette

Article rédigé par Marie DUCLOSSON, Chargée de mission Marais Poitevin  
au Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine

Ce marais est situé à l'extrémité Est de la zone humide du Marais Poitevin et s'étend de part et d'autre de la vieille Sèvre dit bras de Sevreau.

Depuis plusieurs années, **ce site d'intérêt majeur sur le plan écologique et paysager subit une diminution des surfaces en prairie, mégaphorbiaie et autres milieux ouverts liée à la disparition de l'élevage.** C'est en parti pourquoi, cette partie du Marais allant de Bessines à l'Ouchette (commune de Magné) a été identifié parmi **les 14 secteurs stratégiques du « Plan d'acquisition et de gestion de sites en Marais Poitevin »** confié par l'État en 2005 au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN). L'objectif de ce plan est le maintien et la reconquête des prairies et des habitats patrimoniaux.

Depuis 2006, l'animation foncière menée par le CEN en lien avec la SAFER a permis **l'acquisition de 37 ha sur ce site.** Un bail emphytéotique a également été conclu avec la commune de Bessines pour la gestion d'une parcelle communale.

L'objectif de cette maîtrise foncière et d'usage étant d'assurer durablement la préservation des parcelles, mais aussi d'améliorer leur intérêt écologique et paysager, des chantiers de restauration et d'entretien ont été inscrits dans un Contrat Natura 2000.

On y trouve aujourd'hui une remarquable mosaïque d'habitats **favorable à l'accueil d'une faune patrimoniale**, avec notamment à l'Est des Aulnaies-frênaies alluviales, milieu d'intérêt européen fortement menacé, et plus en son cœur, une saulaie et des zones hydromorphes composées de mégaphorbiaies, roselières et cariçaies.

**En 2019, le CEN a lancé son plus important chantier de restauration sur ce site :** la conversion de 18 ha de peupleraies en prairies, mégaphorbiaies et boisements naturels...

Suite aux différentes demandes d'autorisations réglementaires, l'exploitation a été conduite. Les peupliers ont été abattus et débardés. Les souches ont été rognées sur les parcelles orientées en milieux «ouverts» sur 8 ha. **Des arbres (essences locales et peupliers pour alimenter la ressource future) ont été plantés en partenariat avec le PNR et le Syndicat de propriétaire (financement REGION).** Des dépressions humides ont été préservées et restructurées. Enfin des clôtures, un parc de contention et une pompe d'abreuvement ont été installés pour aménager les 4,5 ha reconvertis en prairies et confiés en gestion à un éleveur local dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales avec le CEN.

**Le 28 juin, les vaches sont arrivées, c'est leur grand retour, elles n'avaient pas pâturé ces parcelles de marais depuis plus de 40 ans.**



## Vie Associative

### Des nouvelles d'Ascobé

Le dimanche 22 mai, à Noisy, Ascobé a organisé son vide grenier annuel. Le beau temps nous a accompagné durant toute la journée.

Avec l'aide des bénévoles, Ascobé a rempli sa mission, visiteurs et exposants étaient au rendez-vous.

L'ensemble des bénéfices de cette journée seront dédiés à l'agrandissement du dispensaire, à Ezimé (Togo).

#### Le ramassage de ferraille :

il aura lieu **le samedi 24 septembre prochain**, la benne sera installée sur le parking de la salle de la Grange. Nous serons présents de 8h30 à 17h00. Nous aurons la possibilité de récupérer les gros encombrants directement à votre domicile. Merci de nous contacter plusieurs jours à l'avance pour l'organisation **au 05 49 09 13 91**.



"Les bénévoles autour de la présidente, Geneviève BRUGERES"

### Animations Bibliothèque de Bessines

Septembre > Décembre 2022

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 4 septembre  
Zone de la Mude



#### RACONTINES

Lectures et comptines  
pour les 0-3 ans  
Un samedi par mois

✓ 17 septembre à 10h30

✓ 26 novembre à 10h30

✓ 29 octobre à 10h30

✓ 10 décembre à 10h30

#### BOURSE AUX LIVRES

Vente de livres à petits prix !

Dimanche 16 octobre



#### CAUSERIE AVEC CLAUDE JUIN

Ancien maire de Bessines, Claude  
Juin a publié 5 livres témoignages  
sur sa guerre d'Algérie.

Mardi 6 décembre à 18h30



Entrée libre et gratuite

### Retour sur le vide-grenier gaulois de Bessines ASPTT du 10 juillet au Gros Buisson

Dans sa politique de reconstruction et de développement, le club de football Bessines ASPTT a élargi sa gamme d'événements annuels. La 1ère édition du vide grenier Gaulois a été un franc succès et lance la saison 2022-2023.

**Cette journée a rassemblé plus de 145 exposants pour près de 800m de stands et plusieurs milliers de visiteurs ;** une vraie performance pour la première édition. Il faut dire que les organisateurs ont donné le paquet : communication forte sur différents canaux, prospection sur d'autres vide greniers, animations sur la journée de l'évènement (concert, atelier foot, atelier maquillage coiffure, atelier poneys, atelier jeux gonflables, déguisements, ...).

L'enjeu recherché était de faire une journée festive et conviviale, à l'image des valeurs du club des irréductibles. **Avec 25 bénévoles sur la journée**, tout s'est déroulé correctement pour le plus grand plaisir des exposants et des visiteurs. La buvette et la restauration ont tourné de manière efficace afin de faire face à la chaleur. Des collations et des rafraîchissements ont été distribués par les organisateurs.

Le Président Thierry Grellier se félicite de la réussite de cette manifestation :

**"Nous sommes très heureux du résultat, nous ne nous attendions pas à un tel succès, nous avons passé une superbe journée à accueillir les gens dans notre univers.** La municipalité de Bessines, par le biais de ses élus et de ses agents, a activement participé à la réussite de cette journée. Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les partenaires et les personnes présentes.

Nous avons eu énormément de bons retours, cela fait chaud au cœur et nous motive d'ores et déjà pour **la seconde édition qui se déroulera le dimanche 9 juillet 2023. Suivez-nous sur les réseaux sociaux BESSINES ASPTT !**"



## Une fête nationale sous haute surveillance

article rédigé par Bérenger BILLEROT, président du Comité des fêtes

Après 2 années sans manifestation en raison de la pandémie du COVID 19, **le feu d'artifice, traditionnellement tiré le 13 juillet au soir à Bessines, s'annonçait particulièrement festif cette année.**

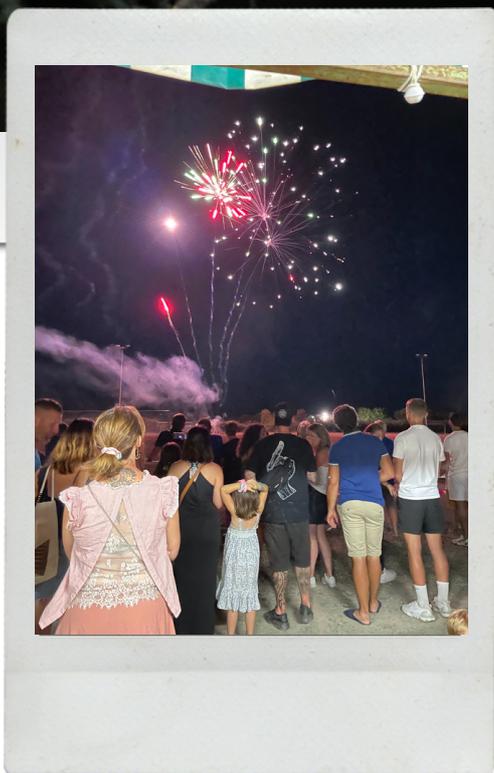
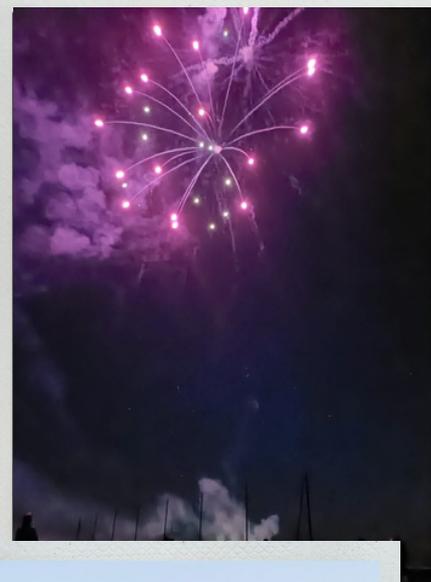
La Municipalité et le Comité des fêtes, fort d'un conseil d'administration renouvelé et de bénévoles motivés, avaient préparé de longue date cette soirée : **concert du groupe SandBox, retraite aux flambeaux et magnifique feu d'artifice en clôture de soirée.**

Hélas, les conditions climatiques (canicule et sécheresse faisant craindre des risques d'incendie) ont rendu jusqu'au dernier moment la fête incertaine. Il a fallu la volonté et la ténacité de notre maire et des organisateurs pour maintenir le programme prévu en y rajoutant des mesures de sécurité renforcées.

**Au final, la fête a été un immense succès** au regard des centaines de personnes présentes au Gros Buisson ce soir là et des applaudissements nourris après le bouquet final du feu d'artifice.

Un grand merci à tous les bénévoles et tout particulièrement à Jean-Marie GATARD et Gérard RENAUDET qui ont permis, par le prêt de leur matériel agricole et leur bénévolat, que cette soirée puisse se dérouler dans des conditions de sécurité optimales.

**Rendez vous l'année prochaine** pour une nouvelle commémoration de la fête nationale dans des conditions sanitaires et climatiques que chacun espère plus clémentes.



## Actualisation des prix de la cantine et du périscolaire à la rentrée

article rédigé par Marcel BOEUF, adjoint aux finances et Virginie HEULIN, adjointe aux affaires scolaires

**Le prix du repas à la cantine était de 2,10 € par enfant depuis 2017 sans référence au quotient familial** alors que le périscolaire était soumis à cette règle.

**En 2021, le coût total d'un repas atteint 7 €** (comprenant la nourriture, les fluides, les contrats d'entretien, le personnel communal, mais non compris l'amortissement du matériel car la commune n'est pas soumise à cette règle comptable).

Il faut savoir que la partie du coût, qui n'est pas supportée par les parents qui bénéficient de cette prestation, est payée par le contribuable. Pour dire les choses de façon plus imagée, les parents payaient le coût de la nourriture consommée et le contribuable tous les autres frais.

La municipalité a dû faire un choix sans trop alourdir le budget des familles les plus modestes et en sollicitant les familles les plus aisées pour participer un peu aux frais de fonctionnement de la cantine.

**Le barème proposé par les commissions "affaires scolaires" et "finances" et approuvé par le Conseil municipal le 21 juin dernier** pour une application à la rentrée de septembre prochain, concilie ces 2 contraintes :

- toutes les familles paient le prix d'achat des denrées consommées,
- les familles les plus aisées participent peu ou prou aux frais généraux de la cantine.

Après cette augmentation, nos tarifs restent, malgré tout, très attractifs par rapport à ceux des communes voisines.

Tarifs cantine et périscolaire à compter du 1er septembre 2022					
Familles Bessinoises					
Votre Quotient Familial est →	De 0 à 550	De 551 à 770	De 771 à 1250	De 1251 à 2000	A partir de 2001
<b>CANTINE du lundi au vendredi</b>	2,10 €	2,35 €	2,60 €	2,85 €	3,10 €
<b>GARDERIE du MATIN de 7h30 à 8h35</b>	0,80 €	1,00 €			
<b>Périscolaire du soir de 15h45 à 18h30</b>					
<b>15h45-16h30 (1)</b> Goûter fourni par la municipalité	Gratuit				
<b>16h30-17h30 (2)</b>	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €
<b>17h30-18h30 (2)</b>	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €
<b>Après 18 h 30</b>	<b>Pénalité de retard = 5 €</b>				
(1) Les enfants doivent être récupérés à 16H30					
(2) Les enfants peuvent être récupérés à tout moment sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers					
<b>PERISCOLAIRE mercredis (de 13h30 à 18h30)</b>	5,00€	6,00 €	6,50 €	7,50 €	7,50 €



Calculez votre quotient familial : <https://bit.ly/3yCzft6>

Mesdames, Messieurs,

### Parole à l'opposition

Le règlement intérieur (RI) mis en place par Mr le Maire présenté et signé par lui-même porte à notre connaissance certaines dispositions concernant l'organisation des commissions et le droit d'expression des élus.

En effet, à l'article 8 est cité que chacune des commissions doit comprendre 3 à 7 membres en plus du Maire (Président de droit).

Nous nous posons les questions suivantes :

- La commission environnement comprendra, d'ici septembre 2022, 18 membres, soit 9 membres élus et 8 membres non-élus au conseil municipal, et Mr le Maire.
- Chaque réunion voit la présentation de nouveaux participants non-élus.

Pour quelle raison les dispositions du RI ne sont-elles pas respectées ?

Lors de la profession de foi de l'équipe municipale majoritaire, il avait été mis en avant l'importance des comités de quartiers dont le travail présentait un intérêt majeur afin de mieux appréhender les besoins de la population bessinoise. Cette action que nous apprécions et que nous soutenons pourrait compléter et enrichir les débats et dispositions prises par les membres du conseil.

Pour quelle raison les comités de quartiers ou leur représentant ne sont-ils pas invités à rejoindre la commission environnement comme toute autre d'ailleurs ?

Enfin, depuis quelques années l'utilisation des réseaux sociaux par les municipalités est de plus en plus courante pour informer des projets de gestion communaux. Comme le souligne plusieurs cas de jurisprudence, l'utilisation de Facebook afin de divulguer l'avancement des projets ou de gestions communales doit faire l'objet également d'une disposition menant au droit d'expression de l'opposition.

Etant convaincu de la volonté de la majorité municipale de répondre aux dispositions de droit, et à respecter son propre règlement intérieur, nous attendons les dispositions nécessaires afin de construire ensemble l'avenir de Bessines.

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100075625792999> .

Ou contactez-nous sur notre adresse mail : [bessinesnaturellement@gmail.com](mailto:bessinesnaturellement@gmail.com)

Michel Voineau  
Conseiller Municipal

P/O l'Equipe Bessines Naturellement

## Un point sur les bâtiments, les travaux et les voiries

article rédigé par Roland LE DREO, adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments et des travaux, avec le concours de Jean-Claude LOISEAU, conseiller municipal délégué aux voiries et aux espaces verts

Le titre de l'article sur le Bessines Infos de mars/avril 2022 a été volontairement repris, puisque l'article en question se terminait ainsi « sujets sur lesquels nous reviendrons plus tard ». Voilà qui sera fait avec celui-ci, et n'hésitez pas à revenir quelques mois en arrière pour consulter cette édition et voir ainsi la progression des choses.

Nous débuterons par un sujet d'ordre général, même si nous préférons de beaucoup les choses précises, préhensibles. Mais ce chapitre s'imposait.

### Délais nécessaires à la réalisation des travaux

Quelques Bessinois ont interrogé la municipalité sur les durées longues, parfois très longues qui peuvent exister entre une décision de réaliser tel ou tel ouvrage, et sa réalisation. Nous sommes amenés à répéter les mêmes réponses, de manière ponctuelle ou récurrente. Il nous paraissait donc intéressant de les adresser à tous, et notre Bessines Infos nous semble un bon moyen pour y parvenir.

Notre collectivité est publique, nos travaux sont donc soumis aux règles des marchés publics, régis par le Code de la Commande Publique (qui a remplacé début 2021 le Code des Marchés Publics).

Et, bien évidemment, nous nous y tenons, il est de notre responsabilité de le respecter, dans le moindre de ses aspects.

Pour tous les programmes de travaux d'une valeur supérieure à 100 000 € (c'est le seuil imposé par la loi), il nous faut ouvrir à la concurrence, c'est-à-dire passer par un appel d'offres. Des délais sont à respecter pour obtenir des devis, nous devons ensuite provoquer une commission d'appel d'offres, puis faire valider les commandes en conseil municipal. Ensuite, et seulement ensuite, les travaux peuvent débuter, avec la durée qui leur est propre. Vous pouvez imaginer les semaines, voire les mois qui se sont écoulés.

Mais avant cela, pour des travaux conséquents, il nous aura fallu choisir un architecte (pour les bâtiments, c'est le cas en ce moment pour les sanitaires de l'école) ou un géomètre expert (pour les voiries, c'est le cas pour les chantiers à venir sur les Grosses Terres, Crameuil et Breuil Marais). Et l'architecte comme le géomètre ont diverses étapes à franchir (esquisse, avant-projet, projet) avant de pouvoir mettre en forme l'appel d'offres évoqué plus haut. Pour cette phase de conception, plusieurs mois auront été nécessaires, six à huit mois étant un minimum.

En résumé, entre la décision de réaliser un ouvrage et son vrai démarrage physique sur le terrain, une année se sera sans aucun doute écoulée, et ceci n'aura rien d'anormal. Cette durée est bien sûr liée à l'importance du ou des programmes concernés, et les travaux que nous avons en prévision sont de cette nature. Ils sont ceux précisés dans le paragraphe précédent (sanitaires de l'école et diverses routes).

Et voilà pour ce chapitre, avec des précisions qu'il nous semblait important de donner, tant l'impatience des habitants devient grande, jour après jour, et tant les choses deviennent compliquées, jour après jour.

### Voirie et sécurité routière sur la commune

Le 24 juin dernier ; nous avons rencontré en mairie M. Péres, responsable des voiries à l'agence technique du territoire niortais (département), Mme Dutheil chargée des mobilités à Niort Agglo et Mme Galou de ID79, ingénierie départementale. Nous avons travaillé sur un diagnostic établi par Bruno Rousseau, conseiller municipal, qui s'était proposé de rédiger un document intitulé par son auteur « Comment faire cohabiter voitures, vélos et piétons dans la commune de Bessines ». Ce diagnostic a été précieux, et très apprécié par les présents.



Plateau sport du groupe scolaire Jean Richard



Préau du groupe scolaire Jean Richard

**Nous allons donc mettre en place un "schéma des mobilités et des sécurités" sur la commune, c'est ainsi que nous avons décidé de nommer le dossier ouvert ce 24 juin.**

La commission « environnement et cadre de vie » (Frédéric Froment, conseiller municipal délégué) apportera sa pierre à l'édifice dans ce schéma, en faisant valoir notamment les aspects de mobilité douce : en promouvant les pistes cyclables, les cheminements piétons et les transports en commun entre autres.

Globalement et de manière synthétique, voilà ce qu'il va se passer. Nous examinons en interne le plan de la commune pour définir, en les priorisant, les secteurs à traiter. Puis nous revoyons nos interlocuteurs (mi-octobre 2022, la date est déjà prise) pour échanger sur cet examen. Il faudra ensuite faire appel à un urbaniste qui établira des dossiers techniques, secteur par secteur. Dans le même temps, un tour de table sera réalisé avec tous les concessionnaires (eau, assainissement, électricité, téléphone, etc...) afin de bien identifier les travaux nécessaires, programmés ou non, là aussi par secteur. Ensuite, l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettra, au regard de ce qui sera établi par l'urbaniste, de définir un échelonnement des travaux et donc des dépenses, ou inversement, (travaux=dépenses, ne l'oublions pas) sur deux, trois, quatre ans ou plus. A l'instar de la commune d'Epannes, par exemple, qui a mis en place un PPI étalé sur 2 mandats ! Dès le PPI mis en place, les études seront lancées, selon les procédures légales évoquées au chapitre précédent. Et, bien sûr, avec les mêmes aspects calendaires. Là aussi, nous aurons tous besoin d'une belle dose de patience, inévitable si l'on veut que les choses se fassent.

Ceci nous permettra de trouver « le temps » d'aller chercher les subventions auxquelles la commune peut prétendre. Sans entrer dans le détail, citons le Fond de Solidarité Départemental, le Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de Niort Agglo (le PACT3 finançant les études, important !) ou la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), sans oublier la Région et l'Europe, par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Vous voyez que nos activités ne manquent pas.

## Tavaux réalisés et en cours

Pour terminer cet article très théorique avec des éléments plus palpables, nous noterons divers travaux réalisés ou en cours d'achèvement, indépendamment bien sûr des travaux quotidiens de nos agents techniques, bien présents sur le terrain.

- Chemin raide de l'école à la salle de la grange (cantine), le chemin pentu très raviné a été remplacé par des emmarchements en béton armé,
- Plateau sportif de l'école totalement refait à neuf, sol et clôtures,
- Remplacement complet du chauffage-rafraîchissement de la salle de grange, défaillant depuis plusieurs années, travaux en cours,
- Création d'un vrai préau couvert à l'école, il sera terminé fin juillet,
- Réparation des chaussées sur les rues des Grues, de la Gravée et F.Guibert, prestations terminées.

Pour la suite des choses, vous aurez déjà vu les chantiers à venir dans le premier chapitre de cet article. Nous les rappelons ici :

- Pour les travaux, les toilettes de l'école, et bien d'autres points relatifs à l'école, bien sûr.
- Pour les voiries, les gros chantiers à venir que seront Les Grosses Terres, la route de Crameuil et Le Breuil Marais. Et nous reparlerons plus tard du « schéma des mobilités et des sécurités », de la RD3 et bien sûr d'autres secteurs qui ne manqueront pas d'apparaître.

Nous terminerons donc cet article comme le précédent.

Il y a d'autres sujets, nous y reviendrons plus tard.

Mais voyons déjà, ensemble, ce qui a été fait.



Chemin d'accès à la salle de la Grange depuis l'école

## L'agenda des manifestations



- **Soirée Musicale au Bord de l'Eau, avec 2 groupes (Sycomore Fruits (Reagge) et Les Pipelettes & Co (Variété/Rock)) et 4 FoodTruck (Afrikan Food, Musha Musha, Roule Tonton, glaces, barbes à papa), le vendredi 5 août**, organisé par le Comité des fêtes, à partir de 19h dans le parc de Noisy (buvette sur place),
- **Bessines en Scène, organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes le samedi 3 septembre** sur la zone de la Mude à partir de 19h (report de la fête de la musique annulée le 25 juin), avec concerts, animations enfants, feu d'artifice, alimentation et buvette,
- **Forum des associations, organisée par la municipalité et le Comité des Fêtes, le dimanche 4 septembre** sur la zone de la Mude,
- **Concert Jazz organisé par Bessines Animation, le samedi 10 septembre** à partir de 20h30 à la salle de la Grange : Hommage à Nougaro et Zébulon,
- **Vide grenier de Bessines Animation, le dimanche 11 septembre** à la Mude, à partir de 6h30,
- **Assemblée Générale des Randonneurs Bessinois, le jeudi 22 septembre** à la salle Noisy,
- **Tournoi caritatif organisé par Bessines ASPTT, le samedi 24 septembre** au stade du Gros Buisson,
- **Ramassage de ferraille organisé par Ascobé, le samedi 24 septembre** à la salle de la Grange,
- **Assemblée Générale Bessines Animation, le vendredi 21 octobre** à la salle de la Grange,
- **Repas des aînés, le samedi 10 décembre** à la salle de la Grange.

### Mobilité au sein de Niort Agglo

article rédigé par Frédéric FROMENT et Virginie HEULIN, commission Cadre de Vie

La Municipalité de Bessines est sollicitée par la Direction de Transports et de la Mobilité de l'agglomération pour **travailler sur la révision de l'offre transport /mobilité de l'agglomération niortaise** (transport collectif et individuel).

La prestation de transport sur l'agglomération est confiée à une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service publique (DSP) d'une durée de 6 ans. **La DSP actuelle s'arrêtera fin 2023** et les démarches pour préparer la suivante ont déjà débutées. **C'est l'occasion de faire un état des lieux de l'existant concernant la mobilité et de voir ce qui convient et ce qui ne convient pas.** Car des appels d'offres vont être lancés et plus les entreprises auront d'informations, plus nous aurons de chances d'avoir une offre correspondant à nos besoins.

N'hésitez pas à envoyer un mail à la mairie ([mairie@mairie-bessines.fr](mailto:mairie@mairie-bessines.fr)) pour nous faire savoir ce qui vous semble pertinent dans l'offre actuelle et ce qui au contraire pourrait être amélioré.

**Vous pouvez aussi répondre au formulaire que nous avons mis à disposition sur le site de la mairie** afin de mieux connaître vos besoins : [https://www.mairie-bessines.fr/article\\_62\\_1\\_enquete-mobilite-au-sein-de-l-agglo-niortaise\\_fr.html](https://www.mairie-bessines.fr/article_62_1_enquete-mobilite-au-sein-de-l-agglo-niortaise_fr.html)

#### Accueil à la Mairie

**Accueil téléphonique :** 05-49-09-10-64

**Email :** [mairie@mairie-bessines.fr](mailto:mairie@mairie-bessines.fr)

**Site internet :** [www.mairie-bessines.fr](http://www.mairie-bessines.fr)



Lundi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Mardi de 8h45 à 12h

Mercredi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Jeudi : mairie fermée

Vendredi de 8h45 à 12h, et de 15h45 à 17h30

Samedi sur rendez-vous uniquement

#### Publication

##### Directeur de la publication :

Christophe GUINOT

##### Date de bouclage :

26 juillet 2022

#### Rédaction / conception :

Commission communication  
composée de Marcel BOEUF,  
Grégory PREUSS, Alain LUSSEAU,  
Patricia BIZARD, Isabelle ABDI  
JEANNEAU et Bérenger BILLEROT

#### Édition : Juillet - Août 2022

**Tirage :** 900 exemplaires  
ZapTV79